Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 51 (1963)

Heft: 33

Artikel: Chez nous et ailleurs : obstacle à la participation des femmes à la vie publique : [1ère partie]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-270403

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

E 1406

Bibliothèque Publique
et Universitaire de
GENÈVE

24 SEP. 1963

J. A. - Genève
Retour: 19, av. Louis-Aubert, Gve

FEMMES SUISSES
ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice: ÉMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

21 septembre 1963 - № 33

51e année

Rédactr. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
La Conversion (Vd)
Tél. (021) 28 28 09

Administration :
et vente au numéro:
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
Genève
Tél. (022) 36 56 76

Publicité :
Annonces Suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
Genève

Abonnement : (1 an)
Suisse Fr. 7,—
Etranger Fr. 7,75
y compris
les numéros spéciaux

Chèques post. I. 11791

C'est une fausse dent!

Un dentiste de Payerne, auquel notre service de propagande avait envoyé un numéro du journal, l'a retourné à notre administration, accompagné de... deux dents artificielles !

Ce praticien jugeait sans doute la plaisanterie fine et excellente. Réfléchissant sur la signification de cet envoi étonnant — et faute d'un mot d'explication de son auteur — nous en avons conclu qu'il avait une dent contre nous, ou même deux.

Mais laquelle ? Voilà ce qu'il eût été intéressant d'apprendre.

En tout cas, une chose est certaine : C'est une fausse dent ! Et notre dentiste lui-même ne pourrait pas prétendre le contraire.

SOMMAIRE

Page 2: **Le prix des produits de lessive**
Page 3: **Le suffrage féminin à Fribourg**
Page 4: **Congrès international à Washington**
Page 5: **L'auxiliaire de médecin (Un fabuleux voyage en Turquie)**
Page 6: † **Mme Vischer-Alioth**

Au sujet du Conseil de l'Europe

Une démarche souhaitable?

La question de l'adhésion de notre pays au Conseil de l'Europe n'a pas manqué, en son temps, de causer quelque effervescence dans les milieux helvétiques favorables au suffrage féminin.

Sans trop se faire d'illusions, on entretenait l'espoir que cette adhésion ne serait possible que si la Suisse respectait les statuts du dit Conseil ou, tout au moins, si elle prenait l'engagement d'y satisfaire dans un proche avenir, notamment en ce qui concerne les droits politiques des femmes.

Pour renforcer les raisons d'espérer, on disait, avec preuve à l'appui, que ce ne serait pas la première fois qu'une Convention internationale supprimerait quelque voyante inégalité de traitement de notre Constitution.

Dès que M. Wahlen eut déclaré devant le Conseil national que « certaines particularités du droit suisse ne sont pas en accord avec les prescriptions de la Convention », on alla jusqu'à penser que le Conseil fédéral ne pourrait pas faire autrement que de prendre une nette position en faveur de la signature rapide de la Convention des droits de l'homme, ce qui aurait pour conséquence — entre autres — l'obligation de renoncer à tenir les Suissesses à l'écart de la vie politique.

Les organismes du Suffrage féminin ont immédiatement exprimé l'espoir que nos autorités agiraient sans tarder dans ce sens.

L'adhésion de la Suisse au Conseil de l'Europe a été ratifié. Rien n'a changé. Et rien ne permet de croire que quelque chose changera dans un proche avenir. L'engagement pris par notre pays, en ratifiant les statuts du Conseil de l'Europe (reconnaître et développer les droits de l'homme) n'est pas tenu.

Dans ces conditions, de nombreuses personnes se sont demandé s'il ne conveindrait pas de pressentir les autres pays membres afin qu'ils rendent eux-mêmes nos autorités attentives à cet état de fait anormal.

Nous savons que la question de l'opportunité de cette démarche a été discutée au sein du Suffrage féminin qui y a finalement renoncé.

Cependant, les avis favorables à une telle démarche ne sont pas rares. C'est pourquoi nous aimerions que nos lectrices — toutes nos lectrices — répondent au bref questionnaire ci-dessous : *(Suite en page 5)*

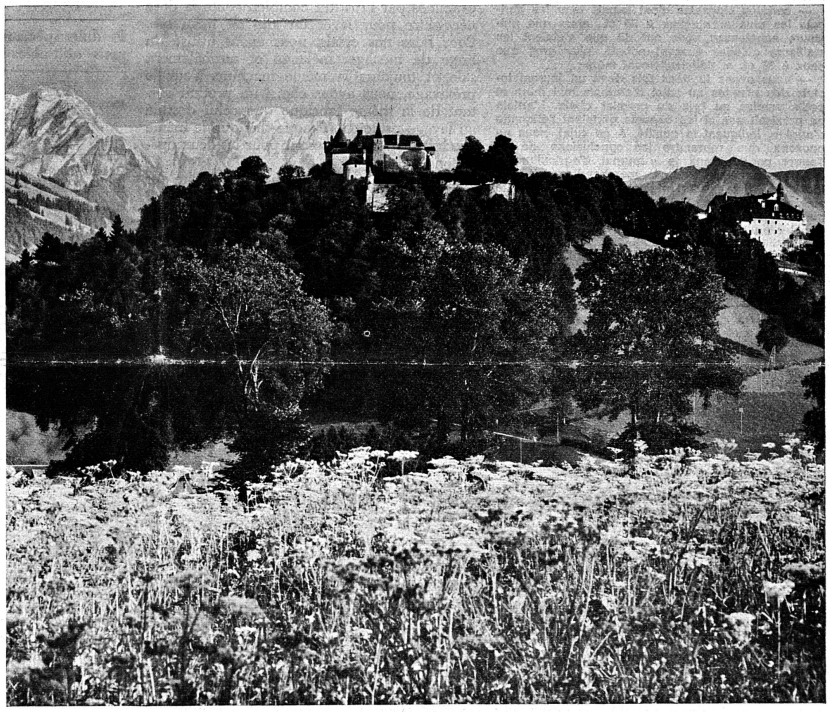

Faites bon accueil aux Ecus d'or de la Ligue pour la protection de la nature. Cette année, un effort tout particulier sera fait en faveur de Gruyères, de son château et de ses maisons pittoresques

Chez nous et ailleurs

Obstacle à la participation des femmes à la vie publique

Bien que, dans la plupart des pays, la loi prévoie que les hommes et les femmes peuvent exercer librement leur droits politiques, il arrive souvent qu'ils possèdent ces droits et n'en usent pas. Cela nous conduit à nous demander quels sont les obstacles qui s'opposent à la jouissance et à l'exercice de ces droits politiques. Pourquoi les hommes et les femmes, et en particulier les femmes, ne participent-ils pas plus activement à la vie publique ?

Lorsque l'on cherche à répondre à ces questions, on s'aperçoit qu'un certain nombre de facteurs sociaux, psychologiques, juridiques, culturels, économiques, s'opposent, séparément ou ensemble, à cette participation active. Certains de ces facteurs affectent aussi bien les hommes que les femmes, mais pour ces dernières, en général, ils constituent des obstacles plus graves et souvent insurmontables.

Les **facteurs sociaux et psychologiques** sont fréquemment liés — la peur de l'ostracisme social ou le manque de confiance en elles-mêmes qui fait hésiter les femmes à se mêler à la vie politique de leur collectivité ont souvent leur origine dans les coutumes et attitudes traditionnelles de la collectivité. Lorsque les attitudes sociales changent, cette évolution se reflète dans le rôle politique de la femme. Le degré d'évolution des coutumes et des conventions sociales varie d'un pays à l'autre. Dans certains pays, on peut observer d'autres différences comme, par exemple, les différences d'attitude entre les régions urbaines et rurales ou entre les différentes classes ou groupes ethniques. Même lorsque

(Suite en page 5)

Une maison de classe
consacrée uniquement à la mode féminine, masculine et enfantine
Bon Génie
34, Marché NOUVEAUTÉS Tél. 25 62 00

AIDEZ-LES VOUS AUSSI

parce que, coopérateurs, nous désirons que la coopération s'épanouisse aussi dans ces pays d'avenir.

Dahomey
coopération

NOTRE AIDE EST INDISPENSABLE